

Vagabondage à vélo du 15/02/2025.

1. Données théoriques :

<https://doc.cerema.fr>

<https://www.fub.fr>

<https://www.velocite-montpellier.fr>

<https://www.st-jean-environnement.fr/les-mobilités-actives/>

2. Centre vieux village

3.

⇒ Zone 20 km/h

- Étendre la zone à l'ensemble de l'ancien village.
- Améliorer la signalisation horizontale et verticale.
- Placer les « saufs » vélos sur les sens interdits



Grand rue





rue de la mairie

4. Axe M 613

⇒ Du bas de Sigalies au centre ville.

- Aucun aménagement piéton et cyclable





M 613 (route de Béziers)

- Proposition court terme : régler le stationnement et ouvrir une voie piétonne et cyclable sur les bas-côtés.
- Proposition long terme : prolongation de la ligne 2 de tramway vers Fabrègue avec pistes cyclables et trottoirs.

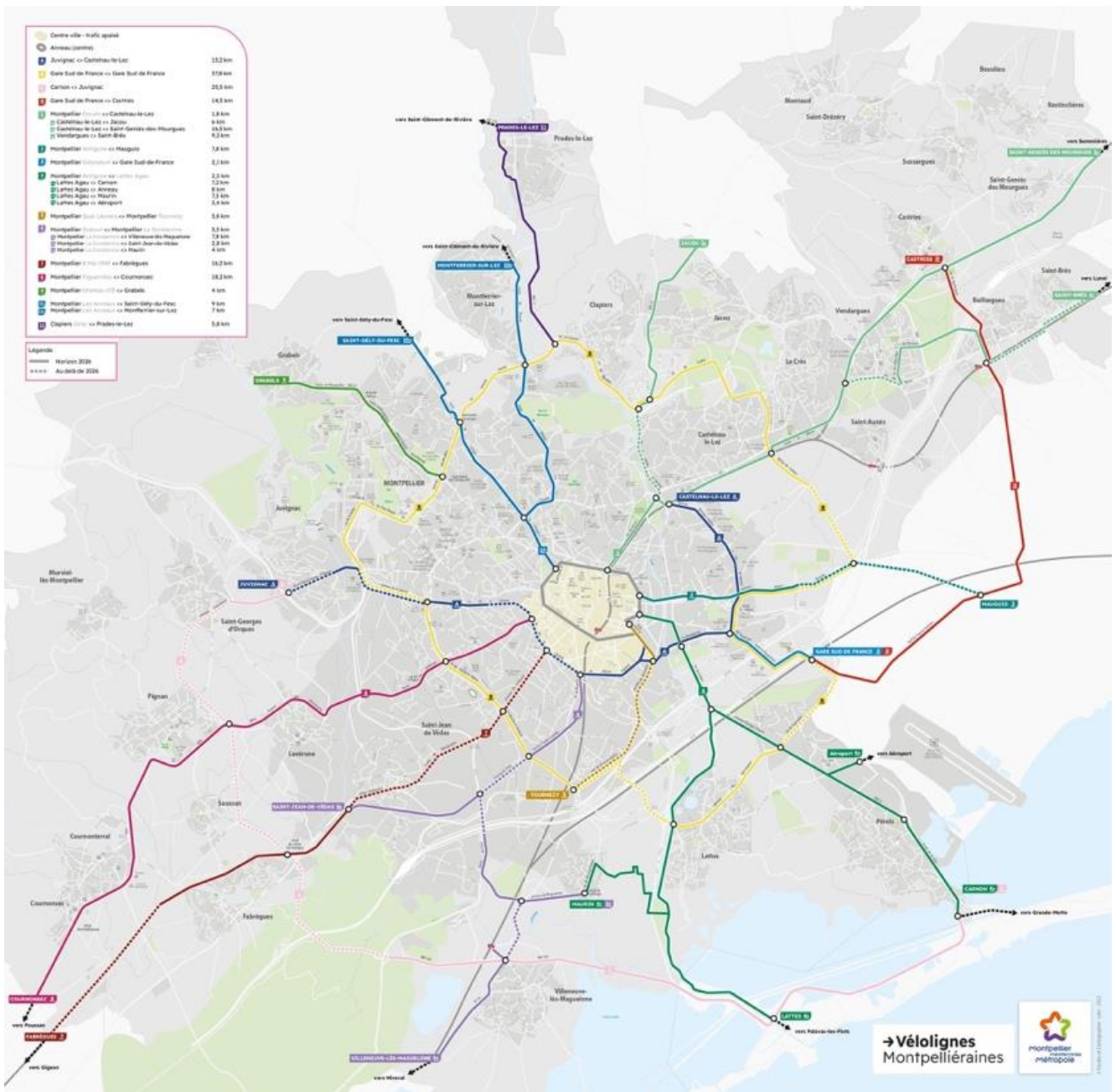
⇒ Du centre ville à Rieucoulon



M 613 (route de Montpellier)

Vague piste cyclable défoncée sur le trottoir !

- Proposition : travailler avec la Métropole pour la réalisation de la vélo ligne n° 2.



5. Voie verte MPL-Cournonterral par l'ancienne voie de chemin de fer : ouverture prévue 2025



Voie ferrée avec rails

⇒ Dépose des rails en 2022 depuis les travaux sont à l'arrêt.

- Tronçon SJV vers Montpellier : repoussé au doublement de la ligne 2 entre SJV centre et Sabines. Doublement lui aussi repoussé !
- Tronçon SJV Cournonterral via Fabrègues : QUID des travaux de sécurisation sur le pont de la Mosson !

6. Rues rénovées lors du mandat en cours (20210-2026):



⇒ Rue Gratiens Boyer

Pas de voies cyclables, trottoir étroit encombré, double sen automobile.



⇒ Rue Emma Blanc

Pas de SAS vélos, pas de voies cyclables, trottoirs aux normes PMR.



⇒ Rue Fon de l'Hospital :



Pas de SAS vélos, pas de voies cyclables, trottoirs aux normes PMR, double sens automobile sauf au droit du cimetière.



⇒ Rue de la Peyrière :

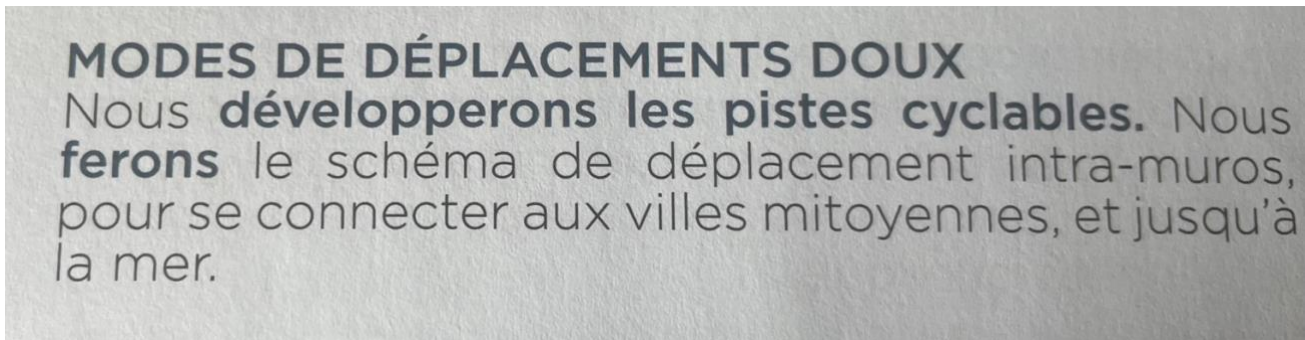
Trottoirs étroits, pas de voies cyclables, sens unique automobile



⇒ Rue de la gare :

Trottoir étroit, pas de voies cyclables, pas de SAS vélos, double sens automobile.

Tous ces travaux peuvent se résumer en une amélioration des cheminements piétons (mise aux normes PMR) et encore, pas partout ! Et surtout, par une non prise en compte des mobilités cyclables (contrairement aux engagements de campagne voir ci-dessous) et au prétexte qu'une mise en zone 30 km/h réglerait toutes les difficultés.



Engagement de campagne du candidat François RIO.

7. **Les SAS vélos** : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/vrai-ou-faux-le-sas-velo>



⇒ Un seul SAS vélo existant à SJV (rue Gratien Boyer) :



⇒ Exemple de SAS vélos absents (tous les feux tricolores de la commune) :



Rue Emma Blanc au droit de l'avenue de Librilla.



Rue des côteaux

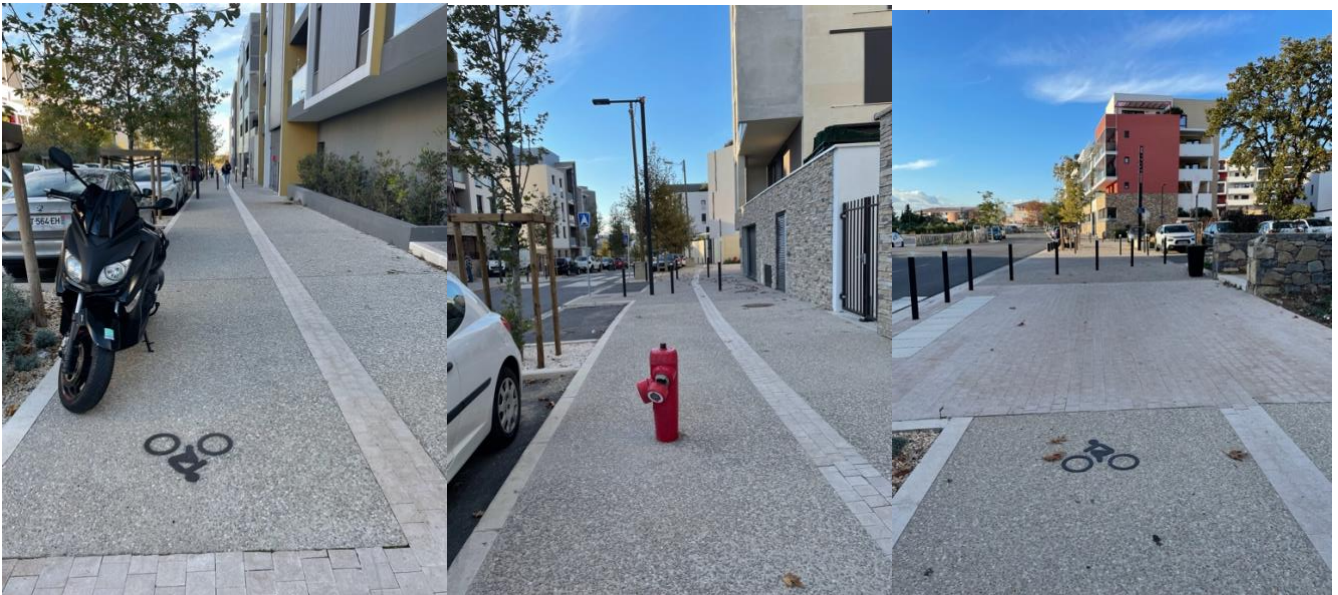
8. Les pistes cyclables conformes à SJV :

⇒ Avenue Librilla :



⇒ Avenue des terrasses du Languedoc (Roque Fraïsse) :

- Sans signalisations verticales.
- Signalisations horizontales insuffisantes et mal orientées..



⇒ Les chaucidous :



- Chemin de Bugarel : liaison Terral-Montpellier via rugby



Le chaucidou de Bugarel doit être limité à 30km/h et non 50 km/h !

Le chemin de l'Hérande doit être interdit à la circulation automobile (sauf riverains et agriculteurs).

- Rue de la Flamade :
 - Avant et après : attention mise à 30km/h impérative



Avant



Après



Fin de zone 30 alors qu'à l'inverse il faudrait limiter à 30km/h

9. Les axes cyclables manquants

⇒ Terminus ligne 2 à ligne 5 :

- Rue des moulins
- Chemin des oliviers, allée Joseph Cambon

⇒ Vers la mer :

- Condamines vers M713
- Par Mas de Magret et Lauze
- Par franchissement de la Mosson

⇒ Vers les vignes à l'ouest :

- Par la voie verte sur l'ancienne voie de chemin de fer
- Par la M612 et prolongement de la ligne 2 vers Fabrègues

⇒ Vers Montpellier :

- Par Bugarel
- Par M612 : vélo ligne 2
- Par Sabines le long de la ligne 2 de tramway



10. Charte vélo

Je vous invite à commenter, modifier, amender, améliorer la charte vélo de l'association SJE.

<https://www.st-jean-environnement.fr/les-mobilités-actives/>

